

Taxe de séjour

un levier de développement pour le territoire



Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of the Communauté de communes de la Vallée de la Bruche and the European Collectivity of Alsace. This tax is based on the type of accommodation and the number of guests.

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

Par personne et par nuit en vigueur au 01/01/2023

TOURIST TAX PRICE

Per person and per night in effect at 01/01/2023

DÉLIBÉRATION DU 17-05-2021

Pour les hébergements classés en étoiles ainsi que pour les palaces, chambres d'hôtes, auberges collectives, aires de camping-cars, terrains de camping et de caravanage et ports de plaisance, les tarifs sont fixés en euros, par nuit et par personne assujettie, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

The rates for star-ranked accommodations, palaces, bed and breakfast, group hostels, camper van's areas, campsites and caravan pitches, and yacht harbours are fixed in euros, per night and per taxable person, according to the nature and category of the accommodation.

Hôtels, meublés et résidences de tourisme / Hotels, furnished flats of tourism and holiday residences

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif */Rate *
Palaces	3,30 €
★★★★★	1,98 €
★★★★	1,65 €
★★★	1,32 €
★★	0,99 €
★	0,88 €

Villages de vacances / Holiday Villages

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif */ Rate *
★★★★★	0,99 €
★★★★	0,88 €
★★★	0,88 €
★★	0,88 €
★	0,88 €

Campings / Campsites

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif */ Rate *
★★★★★	0,66 €
★★★★	0,66 €
★★★	0,66 €
★★	0,22 €
★	0,22 €
Non classés	0,22 €

Hébergements hors classement / Accommodations without ranking

Nature / Type	Tarif */ Rate *
Auberges collectives / Group hostels	0,88 €
Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast	0,88 €
Aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h / Camper van's areas and tourist carparks for a duration of 24 hours	0,66 €
Ports de plaisance / Yacht Harbour	0,22 €

(*) Ce tarif inclut la taxe additionnelle de la Collectivité européenne d'Alsace de 10 % / This rate includes the 10% European Collectivity of Alsace additional tax.

CONDITIONS D'EXONÉRATION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

Are exempted from tax according to article L. 2333-31 of CGCT:

- Minors / People under 18
- Seasonal contractors employed on the Territory
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing

TAX EXEMPTION

Office de tourisme de la vallée de la Bruche

Service Taxe de séjour - 114 Grand'Rue 67130 SCHIRMECK

03 88 47 18 51 | valleedelabruche@taxesejour.fr | https://valleedelabruche.taxesejour.fr

Edition : janvier 2023